

Décision

Générale

colonial

Décision n° 220 du 13 février 1946 :

n° 220

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 février 1946

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro
28 février 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de trois mois pour en jouir à Madagascar est accordée à 1 M. Razafimamonjy (Manuel), mécanicien, ouvrier d'art de 2e classe des cadres spéciaux de Madagascar, employé au service des travaux publics de la Côte française des Somalis. L'intéressé, qui est autorisé à rejoindre son lieu de congé par voie maritime voyagera en 3e classe et pourra sur sa demande, percevoir ; avant son départ, une avance de solde dans les conditions prévues à l'article 11 du décret du 1^{er} août 1944. M. Razafimamonjy (Manuel) sera remis à la I disposition du Gouverneur général de Madagascar à l'issue de sa permission.